

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2016 A 20H30

EVALUTATION DU PRIX DE PARCELLES COMMUNALES EN VUE DE LEUR VENTE

Le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur un coût pour des parcelles susceptible d'être vendues si les usagers le demandaient.

Le conseil municipal après avoir discuté décide de fixer à 30 € le prix du mètre carré des petites parcelles situées à Pré-Clos en zone constructible et référencées OA 1489 1491 1427 1493 et 1110 ;

ainsi qu'une parcelle de voirie (talus, place) : à Fraise pour une surface de 100 m² à 10 € le m².

Le Conseil Municipal autorise le Maire à proposer ces terrains à la vente.

DELIBERATION POUR DECISION MODIFICATIVE SUITE A LA VENTE D UN TERRAIN COMMUNAL A LA MADONE SCI LA MADONE

Une décision modificative a été prise par le conseil municipal pour intégrer au budget en section d'investissement en recette au chapitre 024, la vente du terrain communal au Bourg à la SCI LA MADONE, et a ouvert les crédits correspondants en dépenses d'investissement.

Le 17 septembre 2016